

Le(la) contrôleur(se) de gestion

Sa mission

Le(la) contrôleur(se) de gestion aide la direction à définir la stratégie, établit des prévisions d'activité et fait des préconisations pour améliorer la performance et la compétitivité de l'entreprise.

Ses activités

- Elaborer, suivre et analyser le(s) budget(s) de l'entreprise en fonction des objectifs fixés par la direction
- Etablir et analyser les coûts de production
- Créer les outils d'analyse, les indicateurs chiffrés et les procédures de gestion
- Etablir et analyser les tableaux de bord de suivi de l'activité
- Mesurer et analyser les écarts entre réalisations et prévisions

Son profil et ses compétences

- Solides connaissances en comptabilité générale et analytique
- Savoir élaborer un budget et établir des prévisions
- Maîtriser la réalisation et le suivi de tableaux de bord
- Maîtrise de l'outil informatique : tableur et progiciels de gestion
- Capacité d'analyse et d'argumentation
- Une bonne connaissance de l'entreprise, de son mode de fonctionnement et de ses usages s'avère très utile

Les voies d'accès au métier

- Master d'économie et gestion ou comptabilité-contrôle-audit (BAC+5)
- Diplôme de Comptabilité et de Gestion
- Diplôme d'Ecoles Supérieures de Commerce
- Promotion interne depuis des postes d'assistant contrôleur de gestion

Le salaire mensuel brut d'un(e) débutant(e)

Entre 2000 et 2500€ brut / mois pour un jeune diplômé¹

Les perspectives d'évolutions

Responsable administratif et financier

Vous souhaitez recruter un jeune diplômé

Retrouvez la liste des établissements proches de votre entreprise pour déposer vos offres sur :

- www.biop.ccip.fr, rubrique informations
- www.onisep.fr, rubrique S'orienter

Les stages de formation continue proposés par la CCIP

- Contrôle de gestion, pilotage de la performance / ESCP-EAP – 18 jours répartis sur plusieurs mois
- Bâtir et suivre son budget / ADVANCIA – 3 jours
- Utiliser les coûts à des fins opérationnelles / AVANCIA – 2 jours

Retrouvez l'ensemble des formations continues proposées par la CCIP sur www.dfc.ccip.fr, rubrique catalogue en ligne et le programme de nos écoles sur www.biop.ccip.fr, rubrique Formations CCIP.

¹ donné à titre indicatif – il est impératif de vous reporter à votre Convention Collective pour connaître les salaires minimaux